

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
14 » six mois.
7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS, LAFITTE, BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 24 mars 1866.

BULLETIN.

L'Adresse du Corps législatif avait besoin d'un *post-scriptum*. Il a été fait, et de main de maître. C'est l'Empereur qui s'en est chargé. L'œuvre est complète à présent. La politique napoléonienne est affirmée avec une noble simplicité dans les paroles du chef de l'Etat. Point d'amertume, ni de récriminations. Nous voulons tous, dit l'Empereur, le bien du pays; seulement, tandis que la grande majorité des citoyens entend concilier la liberté avec la stabilité, quelques esprits, généreux mais imprudents, sollicitent des innovations dont le premier effet serait de remettre en question la tranquillité publique.

Qui a raison ou tort, de la majorité ou de la minorité, personnifiées au Corps législatif en groupes divers, comme elles sont représentées en phalanges contraires dans la nation elle-même? Nous n'hésitons pas à répondre que le patriotisme judicieux est du côté des conservateurs patients, et non parmi les réformateurs hasardeux.

La réponse de l'Empereur aura ce double résultat qu'elle tranquillisera l'opinion, rejetée depuis quelques semaines dans les appréhensions d'une autre époque, et qu'elle satisfiera les aspirations libérales qu'un peuple fier n'abandonne point. A chaque période son labeur. Consolidons d'abord l'édifice, nous le couronnerons après.

Il y a eu jeudi dans les bureaux du Corps législatif, réunion de la Commission du projet de loi relatif aux conseils généraux et aux conseils municipaux. Les commissaires du gouvernement ont été entendus. On croit que le rapport sera déposé aussitôt après les vacances de Pâques.

Il se confirme qu'un emprunt de cinquante millions de dollars va être tenté aux Etats-Unis et en France, au profit de l'ex-président mexicain Juarez. Les titres seront émis à Paris le 1^{er} avril, cela va sans dire.

L'élection de Mazzini a été annulée par le parlement italien.

J. REBOUX.

L'Empereur a reçu jeudi à deux heures, dans la salle du Trône, au palais des Tuileries, la députation du Corps législatif chargée de lui présenter l'Adresse votée par le Corps législatif, en réponse au discours prononcé par Sa Majesté à la séance d'ouverture de la session.

Les vice-présidents et les membres du bureau du Corps législatif étaient à la tête de cette députation, à laquelle s'étaient joints un grand nombre de députés.

M. le comte Walewski, président, a donné lecture de l'Adresse votée dans la séance du 20 mars.

L'Empereur a répondu :

« Monsieur le président, Messieurs les députés, La grande majorité du Corps législatif a affirmé une fois de plus, par le vote de l'Adresse, la politique qui nous a donné quinze années de calme et de prospérité. Je vous en remercie. Sans vous laisser entraîner par de vaines théories qui, sous de séduisantes apparences, s'annoncent comme pouvant seules favoriser l'émancipation de la pensée et de l'activité humaine, vous vous êtes dit que nous aussi nous voulons atteindre ce même but, en réglant notre marche sur l'apaisement des passions et sur les besoins de la société. Notre mobile n'est-il pas l'intérêt général? Et quel attrait aurait donc pour vous votre mandat, pour moi le pouvoir, séparés de l'amour du bien? Supporteriez-vous tant de longs et de pénibles travaux si vous n'étiez animés du vrai patriotisme? Supporterais-je, depuis dix-huit ans, le fardeau du Gouvernement, les préoccupations de tous les instants et cette lourde responsabilité devant Dieu comme devant la nation, si je ne trouvais en moi la force que donnent le sentiment du devoir et la conscience d'une utile mission à remplir? La France veut ce que nous voulons : tous la stabilité, le progrès et la liberté, mais la liberté qui développe l'intelligence, les instincts généreux, les nobles efforts du travail, et non la liberté qui, voisine de la licence, excite les mauvaises passions, détruit toutes les croyances, ranime les haines et enfante le trouble. Nous voulons cette liberté qui éclaire, qui contrôle, qui discute les actes du Gouvernement, et non celle qui devient une arme pour le miner sourdement et le renverser. Il y a quinze ans, chef nominal de l'Etat, sans pouvoir effectif, sans appui dans la Chambre, j'osai, fort de ma conscience et des suffrages qui m'avaient nommé, déclarer que la France ne périrait pas dans mes mains. J'ai tenu parole. Depuis quinze ans, la France se développe et grandit. Ses hauts destins s'accomplissent. Après nous, nos fils continueront notre œuvre. J'en ai pour garants le concours des grands Corps de l'Etat, le dévouement de l'armée, le patriotisme de tous les bons citoyens, enfin, ce qui n'a jamais manqué à notre patrie, la protection divine. Les paroles de Sa Majesté ont été saluées des cris répétés de *Vive l'Empereur!* »

M. le ministre de l'intérieur, a adressé aux préfets la circulaire suivante dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance :

Paris, le 12 février 1866. Monsieur le préfet, dans son discours prononcé à l'ouverture de la session législative, l'Empereur disait : « J'ai décidé que l'autorisation de se réunir sera accordée à tous ceux qui, en dehors de la politique, voudront délibérer sur leurs intérêts industriels ou commerciaux. Cette faculté ne sera limitée que par les garanties qu'exige l'ordre public. » Appelé à statuer sur une demande d'autorisation, vous n'aurez, Monsieur le préfet, qu'à vous enquérir de la sincérité du but de la réunion et des motifs que cette réunion pourrait faire courir à l'ordre et à la tranquillité publique. Si le but n'est pas politique, si la réunion ne doit causer aucun trouble, votre devoir sera d'accorder l'autorisation. Dans le cas où vous éprouveriez quelque hésitation sur la décision à prendre, je vous autorise à m'en référer. Il est essentiel que la jurisprudence de l'administration, sur ces questions délicates, soit uniforme dans tout le territoire.

Le tribunal criminel, sur la plainte de l'ambassadeur de France, a condamné le libraire de Berlin, Grosse, à un mois d'emprisonnement, pour offense à l'Empereur des Français commise dans un roman publié par lui sous ce titre : *Louis Napoléon ou la lutte du destin et la couronne impériale*. Grosse a refusé de nommer l'auteur du roman.

St.-Petersbourg, 23 mars. Le *Journal de St.-Petersbourg* dit à propos de la déclaration faite le 16 mars à la Chambre des Communes par M. Layard, qu'à la suite de l'arrestation opérée par l'Emir de Bokhara, d'un envoyé du général Tchernajeff qui était chargé d'une mission des plus pacifiques, le général russe a passé le Syr-Daria. On n'a pas de nouvelles postérieures à cet événement.

Altona, 22 mars. Le *Mercur d'Altona* raconte qu'après la parade des troupes autrichiennes le général de brigade Kalik a adressé à l'officier de brigade...

L'Empereur veut, en autorisant ces réunions, faciliter le règlement des rapports économiques entre patrons et ouvriers, et favoriser le développement des intérêts industriels et commerciaux du pays. Vous apporterez, j'en suis convaincu, Monsieur le préfet, le concours le plus empressé à l'accomplissement des intentions libérales de Sa Majesté.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée. Le ministre de l'intérieur. LA VALETTE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Berlin, 22 mars. Le général italien Govone, qui est ici depuis quelques jours, a reçu dans les cercles gouvernementaux l'accueil le plus empressé. Le général Govone a visité les établissements militaires.

Berlin, 23 mars. On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* : « Des informations authentiques confirment la nouvelle que, dans les garnisons de la Hongrie et de la Galicie, il règne un grand mouvement de toutes les troupes vers l'Ouest, dans la direction de la frontière de Silésie. Des trains express transportent de l'artillerie. »

On s'apprête à faire des achats de chevaux en Hongrie. Berlin, 23 mars. Le tribunal criminel, sur la plainte de l'ambassadeur de France, a condamné le libraire de Berlin, Grosse, à un mois d'emprisonnement, pour offense à l'Empereur des Français commise dans un roman publié par lui sous ce titre : *Louis Napoléon ou la lutte du destin et la couronne impériale*. Grosse a refusé de nommer l'auteur du roman.

St.-Petersbourg, 23 mars. Le *Journal de St.-Petersbourg* dit à propos de la déclaration faite le 16 mars à la Chambre des Communes par M. Layard, qu'à la suite de l'arrestation opérée par l'Emir de Bokhara, d'un envoyé du général Tchernajeff qui était chargé d'une mission des plus pacifiques, le général russe a passé le Syr-Daria. On n'a pas de nouvelles postérieures à cet événement.

Altona, 22 mars. Le *Mercur d'Altona* raconte qu'après la parade des troupes autrichiennes le général de brigade Kalik a adressé à l'officier de brigade...

gier d'étape prussien, le major Donning, ses félicitations pour le roi de Prusse en exprimant l'espoir que la bonne entente se rétablirait entre l'Autriche et la Prusse et que, pour la prospérité des deux nations et de l'Allemagne, elle ne serait plus troublée.

Triste, 23 mars. Les avis d'Athènes, en date du 17, annoncent que l'avocat Foresti, de l'île de Céphalonie, a été nommé ministre de la Justice.

On mande de Constantinople, le 17, que le Commandant de l'Escadre française du Levant a reçu l'ordre d'appareiller pour la côte de Syrie.

Alexandrie, 22 mars. Les avis de Bombay, du 28 février, confirment la mort du Sultan de Mascate. C'est son fils aîné qui était à la tête de la conspiration. La tribu des Arabes du golfe Persique s'est soulevée.

Florence, 22 mars, soir. Chambre des députés. — M. Guerrazzi termine son discours tendant à faire valider l'élection de Mazzini à Messine. — Le ministre de l'intérieur combat la validité de cette élection par des considérations légales et politiques. — M. Crispi parle dans le même sens que M. Guerrazzi. — Le ministre de la Justice lui répond.

D'autres orateurs prennent la parole. L'élection est annulée par 491 voix contre 107.

Sénat. — La discussion générale du projet de loi, concernant le Crédit Foncier, est close.

Florence, 23 mars. A la suite de dépêches officielles constatant le parfait état de la santé publique en Egypte, la quarantaine établie pour les provenances d'Alexandrie a été levée.

Madrid, 22 mars. Le *Reyno* dit, qu'à la suite d'une conférence entre le Président du Congrès et le Président du Conseil des ministres, le Gouvernement consentirait à une modification de sa politique dans le but de résoudre ses questions pendantes.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris, 23 mars. La réponse de l'Empereur à l'Adresse du Corps législatif a fait cesser les inquiétudes que la vivacité des récents débats

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 25 MARS 1866.

N° 31.

LES MÉMOIRES D'UN ORPHELIN.

TROISIÈME PARTIE.

PARIS.

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 23 mars.)

« Asseyez-vous, monsieur, me dit-il d'une voix impérieuse, et écoutez-moi. Ma nièce me confesse, aujourd'hui, vos projets ou plutôt vos engagements, car ce sont des engagements que vous avez déjà pris, sans me consulter, dans l'inexpérience de votre jeunesse et l'élan de votre imagination. Je connais depuis longtemps cette histoire si ancienne et toujours la même : Deux âmes qui sont nées l'une pour l'autre, qui se cherchent dans le monde ; et, lorsqu'elles se rencontrent, s'unissent, comme deux gouttes d'eau, pour refléter ensemble la lumière du ciel, et descendre ensemble, par un vallon fleuri, vers l'océan de l'éternité. C'est très-poétique. Par malheur, la réalité anéantit souvent cette *Fata morgana* d'une juvénile illusion. Mais je n'ai

nulle envie de jouer le rôle d'un vieux tuteur de comédie. Ma nièce est majeure. Elle est en droit de se marier. Je ne puis, ni ne veux essayer de l'en empêcher. Elle désire se marier avec vous. Grand bien lui fasse ! A mon avis, les hommes ne diffèrent réellement entre eux que par un peu plus ou un peu moins de sottise ou de fourberie, d'ambition et de bassesse. Autant que je puis en juger, vous n'êtes pas plus mauvais qu'un autre, et si vous n'avez point de fortune, vous êtes par là affranchi de la tâche qui, si souvent, est jointe à la fortune. Vous épouserez donc Mlle Clara. Quoiqu'elle ne soit pas d'une nature fort récréative, j'avoue pourtant que j'avais quelque plaisir à la sentir près de moi. J'étais habitué à déjeuner et à dîner avec elle, à faire avec elle une promenade dans l'après-midi, et à la voir, le soir, dans ce salon. Je m'étais figuré que, comme je suis vieux et n'ai plus que peu de temps à vivre, elle resterait près de moi jusqu'à la fin de mes jours.

— Mais, mon oncle, s'écrie Clara, je ne demande point à vous quitter. Au contraire, je désire rester associée à votre vie de chaque jour, et vous donner par mon mariage une autre affection. Vous n'avez qu'une nièce ; vous aurez de plus un neveu. M. Max a certainement, à cet égard, la même pensée que moi.

— Oui, sans doute, dis-je, et si M. Chamblay veut bien me le permettre, je serai, comme par le passé, son lecteur et son secrétaire.

demeure que la mienne ; pour vous, mon beau futur neveu, qui avez besoin de cet emploi de lecteur, en ce moment je vous parais cruel ; je le serais réellement, si j'acceptais votre offre. Avant un mois, vous n'aspireriez qu'à rompre notre association, et de mon côté, j'aurais non moins vivement le même désir. Car de garder près de moi un ménage de jeunes mariés, d'avoir constamment sous les yeux un couple de tourtereaux soupirant et roucoulant, cette idée seule me fait frémir. Non, hier, pendant que je dormais, vous avez conclu, à vous deux, votre petit pacte. Moi, j'ai pris, aujourd'hui, ma résolution. La voici : Vous resterez ici, Clara, jusqu'au jour de votre mariage. Je vous remettrai alors les coupons de rentes dont se compose votre héritage, une assez jolie somme, monsieur Nerbière, 500,000 francs. Votre grand-mère, en vous donnant une lettre de recommandation pour moi, n'a pas perdu son temps. Au sortir de l'église, vous irez où bon vous semblera. Je ne m'occuperai plus de vous, et ce que vous me demandez instamment, c'est que vous ne vous occupiez pas davantage de moi.

— Mon oncle, mon oncle, murmure Clara d'une voix tremblante et avec des larmes dans les yeux.

— Laissez-moi finir. Vous avez votre fortune. Vous voudrez bien ne pas compter sur la mienne. Mon intention est de la placer tout entière à fonds perdus. J'écrirai de moi les hideux calculs, les lâches complaisances, les honteuses convalescences de cette légion famélique, de cette race de chateaux qu'on appelle les coureurs d'héritages, ou si quelques-uns mal renseignés viennent me tendre leurs pièges, j'aurai le plaisir de mourir de senger à leur déception.

— Mon oncle, dit doucement Clara en s'approchant du vieillard et en essayant de lui prendre la main, faites de votre fortune ce qu'il vous plaira. Je n'en veux rien attendre et rien demander ; mais au nom du ciel ne m'éloignez pas de vous, ne me fermez pas votre cœur.

— Mon cœur, réplique le vieillard avec un rire amer, il n'a été autrefois que trop ouvert et trop prompt à s'émonvoir. A présent, rien n'y vibre. Il est paralysé. J'étais heureux de croire, je ne puis plus croire. Je me glorifiais d'aimer, je ne comprends plus comment on peut aimer. J'ai eu besoin du serrement de mains des hommes, du sourire des femmes, du papotage des salons, des petits intérêts et des petites passions de la société. A présent, je n'ai plus d'autre besoin que de rester seul. J'ai tout abandonné, et j'éprouve une joie sauvage à me sentir abandonné.

— Non, vous n'êtes point abandonné, s'écrie tout à coup Mlle Betsy d'une voix stridente, si vos amis vous ont trahi, si votre nièce vous quitte, moi, je vous serai à jamais fidèle.

— Vous ! répond M. Chamblay en dardant sur elle un regard empreint d'un profond mépris, il y a longtemps que vous m'ennuyez, avec vos sinagrées et vos affectations de sentiments. Vous vous êtes mis en tête de me traiter comme un nourrisson. Si vieux que je sois, je vous prie de croire que je ne suis point encore tombé en enfance. Tant que ma nièce demeurait avec moi, il me paraissait convenable de vous garder avec elle. Maintenant qu'elle s'en va, vous me ferez le plaisir de vous en aller, et le plus tôt sera le mieux.

A cette cruelle apostrophe, Mlle Betsy se renverse sur le dossier de son fauteuil, comme si elle était près de s'évanouir, puis soudain, se relevant et s'élançant, le visage enflammé, les yeux étincelants en face du vieillard, elle lui dit avec un grotesque mélange de français et d'anglais :

« Oui, je m'en irai, et dès demain ; mais vous homme que vous êtes ; *blackguard* je m'en irai en maudissant votre *wickedness*, et votre ingrate pupille, et ce *good-fornothing* qui va devenir votre neveu. Je m'en irai dans mon noble, fier pays d'Angleterre, et j'écrirai un livre contre votre nation de *French dogs*. Vous verrez ce qu'il en coûte d'outrager une fille de la Grande-Bretagne. »

Après avoir ainsi exhalé sa colère, elle se précipite vers la porte du salon, l'ouvre bruyamment et disparaît.

« Soite et méchante créature ! murmure M. Chamblay ; puis se tournant vers moi : Vous voudrez bien, me dit-il, venir, demain matin, m'aider à régler son compte. Je vous autorise aussi à venir chaque jour, ici, pour arranger avec ma nièce les préparatifs de votre mariage. Je désire que tout cela soit terminé promptement, après quoi, comme je vous l'ai annoncé, nous ne nous verrons plus.

— Mon oncle, mon cher oncle, répète Clara d'un ton suppliant.

— Assez. Vous avez pu remarquer plus d'une fois, que quand j'ai pris une décision, je la maintiens.

— Mais, quand je songe que vous allez être ainsi tout seul... tandis que... — Eh ! bien ! quoi ? Pensez-vous que l'isolement soit un si grand mal, et que l'homme ne puisse rester seul dans sa vie sans trembler, et sans pleurer comme un